

MOTION DE SCISSION (Article 13 du règlement intérieur de la SCC) – réunion constitutive le 26 avril 2014 région toulousaine-

Je soussigné :demeurant :.....

.....
.....
.....
membre du Club Français du Griffon à Poil Dur Korthals déclare : (Rayé la mention inutile)

1- avoir abandonné 2- abandonner

le dit Club qui reconnaît, in fine, son entière responsabilité dans le développement des métissages occultes dans la race.
Il n'adopte aucune mesure visant à l'éradication des gènes étrangers au génome du Griffon Korthals conséquence de ces métissages laissant les adhérents trompés seuls avec leurs interrogations légitimes.

J'adhère au nouveau Club de race en formation 3AGK qui demandera son affiliation. Je verse 8Euros.

Adresse mail :.....Tel :.....

Date :.....Signature :

(à renvoyer à 3AGK, 80 rue des Hauts Champs 76230 Quincampoix) commentaires au dos possible